

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 350-139**

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire, tenue le **16 septembre 2024**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 350-139** modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 350 concernant les contraintes anthropiques relatives au sulfure d'hydrogène émanant de l'usine d'épuration des eaux usées, afin d'interdire l'exercice de tout nouvel usage résidentiel, commercial et institutionnel sur une propriété se trouvant en tout ou partie dans le territoire affecté par le sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) le tout, notamment, afin d'assurer la santé ou la sécurité des personnes.

Ce règlement est entré en vigueur le 25 septembre 2024, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 8 octobre 2024.



Me André Cordeau,  
Greffier par intérim